

Monsieur le ministre,

L'Assemblée Générale du SNUDI-FO des Bouches du Rhône, réunie ce jour, vous demande d'intervenir afin que les engagements pris pour la levée des sanctions à l'encontre de notre collègue Jacques Risso, directeur d'école à Rustrel dans le Vaucluse, soient tenus.

Nous vous demandons que notre collègue soit maintenu dans son emploi de directeur et que soient retirés les vœux attribués d'office par le DASEN du Vaucluse, conformément à l'avis de la CAPD qui s'est prononcé dans ce sens.

Par ailleurs, notre Assemblée Générale exprime sa profonde inquiétude et sa vive protestation devant la mise en examen de la secrétaire départementale de la FNEC-FP-FO et du secrétaire du SNUDI-FO du Vaucluse. Elle soutient totalement ces responsables syndicaux FO et estime qu'il s'agit d'une mise en cause inacceptable du droit syndical. Elle considère que cette mise en examen doit être annulée sans délai.

Motion votée à l'unanimité de l'assemblée générale.

Marseille, le 11 juin 2014.